Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Réception de lettres

Par LN81

Bonjour
Ne sachant plus vers qui me tourner, j'espère être comprise et dirigée pour d'éventuelles démarches.
Ce sujet est particulier. Voilà 2 ans que j'ai réceptionné une lettre d'une fille que j'ai « côtoyé » il y a plus de 20 ans par le biais de ma meilleures amie.
Dès la première lettre, on note parfaitement le déséquilibre psychologique de cette fille. J ai reçu quelques lettres, fait des recherches sur le net, et là je peux confirmer que cette fille n'est pas stable. Elle poste des vidéos où elle s'adresse à des personnes en particulier et je m'aperçoit que dans certaines vidéos elle parle de moi. Pas rassurée je dépose une main courante au commissariat. Je ne reçoit plus de lettre jusqu'à décembre 2019, je re dépose une main courante, et depuis la fréquence augmente, à ce jour j'en reçoit jusqu'a 7 par semaine, des photos, des documents administratifs, et toujours des propos incohérents et effrayants. Cette fille explique dans les vidéos qu'elle est décédée, qu'elle sort de son cercueil pour prendre le train, des vidéos où elle allaite son chat, où elle explique que son ami et elle ont été placés en garde à vue après avoir violenté quelqu'un, et j'en passe. J'ai appelé son assistante sociale, son centre de soin pour les avertir (les coordonnées paraissaient sur un dépôt de plainte qu'elle m'a elle même envoyé, mettant en cause une de ces connaissances) Le commissariat refuse de prendre ma plainte, parce qu'aucun Motif ne rentre dans « les cases ». Cette fille se déplace jusqu'au domicile de la maman de ma meilleure amie afin d'y déposer des lettres, elle en envoie également à l'intention de ma meilleure amie. Que se passera t-il si un jour je la croise devant chez moi avec mes enfants ?
Quelles sont ses intentions? elle indique dans ses lettres m'en vouloir !
Je l'ai à peine connue, côtoyée une ou deux fois il y a plus de 20 ans.
Vu son état je ne lui veux aucun mal, je veux agir, non par esprit de vengeance, mais pour ma sécurité, celle des autres, et la sienne. Elle ne profère aucune menace, mais une personne qui vous indique « être décédée et voir régulièrement Beyoncé a besoin d'être aidée. Son assistante sociale ne peut demander une mise sous curatelle sans plainte, et le commissariat ne peut agir faute de motif valable.
Par avance merci pour vos conseils.
Cordialement.